

SNTRS-CGT
22ème
Congrès
26,27,28,29
novembre 1996
A ORSAY 91

Bulletin
édité par le Syndicat
national des Travailleurs
de la
Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S.-C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

Directeur de la publication
Jean OMNES
25, rue de chevreuse
91400 ORSAY

Supplément
au N° 332
Octobre
1996

STRTS

DOSSIER SPECIAL

Politique scientifique et emploi

JOURNEE D'ETUDES
du SNTRS-CGT du 22 mai 1996

Ces interventions et réflexions de la journée d'études
du mois de mai s'inscrivent bien évidemment comme
contribution au débat du 22ème Congrès du syndicat.

SOMMAIRE

- Page 3-4 *Introduction de Gérard MANDVILLE.*
Quelques éléments pour situer le contexte économique et politique permettant d'apprécier les événements récents et organiser notre réflexion.
- Page 4 *Intervention d'Alain POINTILLART*
Secrétaire national CGT INRA
La lutte des personnels contre la contractualisation.
- Pages 5-6 *Intervention de Jean OMNES*
Secrétaire Général du SNTRS-CGT
A propos de l'emploi : il n'y a rien dans le rapport Costes sur les besoins des laboratoires et services...
- Page 5 *Intervention de Yves BERCHADSKY*
Section Saint-Jérôme Marseille.
Réflexion sur l'action et sur la mobilisation des Doctorants.
- Intervention de Daniel PAILHAREY*
Elu au Conseil Scientifique du CNRS.
Quelques éléments de réponses sur l'impact des investissements industriels dans la recherche.
- Page 6 *Intervention de Jacques AUDIN*
Elu sections 26 et 41 du Comité National.
Rôle des élus au Comité National.
- Page 7 *Intervention de Michel COUSY*
Secrétaire Régional ORSAY-GIF
Il nous faut revoir le lien entre Recherche Fondamentale- Recherche Appliquée-Recherche Industrielle.
- Page 8 *Intervention de Pascal JANOTS UGICT-CGT*
Lien entre actions et propositions des organismes publics des et des centres de recherche privée.
Colloque de la FMTS à l'UNESCO.
- Page 9 *Intervention de Michel DELAITRE*
Ingénieur de Recherche au laboratoire Central de Recherche de THOMSON-CSF à Orsay.
Recherche-développement et leur expérience concernant la proposition sur le "Pilotage de l'industrie électronique en France par le civil".
- Page 9 *Intervention de Jean-Paul GOUYON*
LAAS Toulouse - Elu section 7 du Comité National.
Un bilan...
- Pages 10 à 20 **TRIBUNE LIBRE sur le rapport Costes** : Jacques AUDIN, Michel SUEUR, Monique SCANDELLARI, Alex MIRE.

Ces interventions ne constituent pas un compte rendu des débats de la journée d'études que nous n'avons pas les moyens de réaliser, mais des contributions au débat plus large sur la politique scientifique et l'emploi que nous ne manquerons pas de développer lors du 22ème Congrès de notre syndicat fin novembre.

Journée d'Etudes sur la Politique Scientifique et l'emploi

le 22 mai 1996

**Introduction de Gérard
MANDVILLE.**

Quelques éléments pour situer le contexte économique et politique permettant d'apprécier les événements récents et organiser notre réflexion.

A mon avis l'élément économique majeur est la mondialisation de l'économie, liée aux exigences du capitalisme mondial. Exigences au demeurant non nouvelles (rentabilité, fluidité...) mais qui prennent une autre dimension.

Pour les adeptes "des Guignols de l'Info", c'est formidablement bien décrit au travers de la World Compagny et si l'outrance fait rire c'est, en y réfléchissant, un rire jaune parce que presque la réalité.

La force du capitalisme mondial et ses exigences ont des conséquences dramatiques sur le plan social, "la fracture sociale", et induit une crise des Etats-nations qui ont de plus en plus de mal à répondre aux demandes sociales d'équité, de solidarité ou à la protection des intérêts nationaux. Les Etats ne signifient plus grand chose en tant qu'unités distinctes sur la carte contemporaine de l'activité économique. Ils sont comme défaits par le capitalisme mondial. Même les subsides et cadeaux fiscaux semblent impuissants à séduire des entreprises qui recherchent avant tout des marchés à fort potentiel de croissance et la liberté d'aller et venir. En n'importe quel point du monde. Si une opportunité est attrayante l'argent vient à elle.

La réponse des Etats européens à ce déficit par la construction d'un super Etat-Nation-Europe apparaît avec cet éclairage paradoxal. Est-il quand même un moyen de créer un espace social ? On peut en discuter. En tout cas la manière dont s'effectue la construction européenne actuellement semble plus faire le lit du libéralisme économique que celle du social et d'une construction politique.

Les fameux critères de convergence de Maastricht sont autant de contraintes économiques et d'arguments politiques pour justifier l'austérité. En même temps cette situation fait mieux apparaître que jamais la contradiction qu'il y a entre l'idée de progrès associé au développement (réalisé aujourd'hui par un capitalisme mondialiste) et la destructuration sociale et toutes ses conséquences durement ressenties par un très grand nombre. Je suis frappé qu'aujourd'hui beaucoup de gens qui n'ont rien d'un passé révolutionnaire font le rapprochement que le développement du capitalisme n'engendre pas de progrès.

Avec cette prise de conscience ils mesurent s'effectuent aussi l'ampleur du changement nécessaire. Il s'ensuit un sentiment de fatalité, mais pas de renoncement. Les luttes de décembre 95 en sont un exemple. Notre problème est de convaincre que les changements les plus profonds se construiront aussi sur des mouvements plus restreints dans le champ du quotidien et du syndical. La recherche, avec ses spécificités, subit ces grandes tendances.

La recherche est à la fois indispensable au développement industriel, donc du capitalisme, et en même temps un coût. Donc on essaie de faire financer le développement des connaissances par la collectivité et de s'assurer des compétences que l'on peut utiliser dans des relations contractuelles. Mais la recherche a aussi une dimension stratégique pour les entreprises qui sont amenées à développer leurs propres recherches. En France la part des entreprises dans la DIRD est passée de 44% en 1980 à 50% en 1993.

Comme dans les autres secteurs, les évolutions fluctuantes du capital ont des conséquences sur la recherche. La crise qui a secoué les économies entre 1991 et 1994, plus particulièrement aux Etats-Unis et au Japon ont eu des conséquences sur la recherche. Ainsi, le rapport DIRD/PIB est passé aux Etats-Unis de 2,84 à 2,72, de 2,86 à 2,72 au Japon, de 2,61 à 2,48 en Allemagne (ici en raison de la réunification allemande), tandis qu'en France il a stagné, 2,41 à 2,45, de même en Grande-Bretagne, 2,16 à 2,18. Retirée du contexte, cette stagnation est présentée comme un effort sans précédent en France alors que la raison est plus économique, la récession est décalée dans le temps par rapport aux Etats-Unis et au Japon. De plus aux Etats-Unis la chute de l'URSS a amené une diminution considérable de la Recherche-Défense militaire avec une répercussion dans la DIRD.

En France, la recherche publique subit les contraintes de la politique gouvernementale de réduction des déficits budgétaires mais aussi celle d'une transformation de l'Etat.

Cette réforme de l'Etat est, pour le gouvernement à la fois une fin et un moyen. (*)

L'avenir des EPST : resurgit la volonté de réduire le nombre des EPST et de mieux définir leur complémentarité.

Le CNRS est doublement concerné, en tant qu'EPST et comme fortement impliqué dans l'Université dans le processus de contractualisation CNRS-Université.

Il faut bien voir que l'Université est naturellement et fortement impliquée dans le processus décentralisation-régionalisation. Tout un processus de définition de schémas régionaux de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche s'est mis en place. Nous avons publié les calendriers et le contenu de ce processus sans en avoir les analyses locales ou régionales.

C'est au travers de ce processus que le CNRS risque d'être remis en question dans ses missions d'origine. On peut se poser la question : si le CNRS n'existait pas comment s'effectuerait la recherche scientifique française ? Elle serait dans une très large mesure, réalisée par les laboratoires universitaires, mais aussi par des organismes spécialisés comme le CEA, le CNES, le CNET, et par des entreprises privées. Mais l'absence d'un organisme fédérateur de la recherche conduirait à l'improvisation et à la dispersion des moyens.

Il ne faut pas oublier les raisons qui ont conduit à la création du CNRS, le constat de l'échec du système universitaire (Université et grandes écoles) ; la première à promouvoir une recherche en équipe, la seconde à constituer une recherche technologique pour des ingénieurs plus appelés à diriger qu'à chercher.

Si le CNRS n'a jamais pu jouer le rôle de coordination et d'impulsion de la recherche publique, il a joué un rôle vital d'organisation et d'impulsion dans l'organisation d'une capacité de recherche publique dans et hors de l'Université. Sa nécessité aujourd'hui demeure dans la mesure où la recherche demande toujours plus d'organisation en équipes pluridisciplinaires pour aborder les déficits posés par le développement de la société.

(*) Nous vous invitons ici à relire les textes produits SUR LA REFORME DE L'ETAT dans les BRS n° 328 (mai 96) page 3 "Quelques notes de lecture" et BRS n°330 (juillet 96) "De la concertation à la démarche autoritaire".

Alain POINTILLART **Secrétariat national CGT-INRA.**

Relate la lutte des personnel INRA contre la contractualisation : 2 journées de grève le 24 avril et le 15 mai.

Le "Contrat d'objectif" est défini pour 4 ans, il met l'INRA au service des industries agro-alimentaires, il ne garantit aucun moyen à l'INRA.

Aucune instance, au Conseil de Département ne s'est prononcée pour ce "contrat d'objectifs".

Une pétition CGT-CFDT demandant son retrait a recueilli plus de 2000 signatures. Le 24/4, le CTP devait donner son avis. La CGT a appelé le personnel à intervenir pour qu'il ne se tienne pas.

Le Secrétaire d'Etat Mr D'Aubert, nous a accusés de ne pas jouer le jeu démocratique en empêchant le CTP de se tenir ! En fait le gouvernement a voulu passer à la hussarde.

Nous avons appelé à manifester lors du CA du 15 mai. Pour la première fois la police a bouclé le siège, 3 cars de CRS, impossible d'accéder.

Dans ces conditions, les représentants de la CGT au CA (de l'INRA et le représentant de la Confédération) ont refusé de siéger, suivis finalement par ceux de la CFDT.

En fin de compte les représentants du Ministère et des industries agro-alimentaires "se sont donc votés" le contrat d'objectifs.

Nous continuerons à mener une action, en continue, pour bloquer l'application. Ce qui nous arrive va vous arriver, à l'INSERM et, sous une forme différente, au CNRS.

Nous avons tout fait pour empêcher que ça se passe gentiment, ça peut créer un précédent.

A propos de l'ESB (Encéphalite Spongiforme Bovine) ou "Vache Folle" : la CGT-INRA a publié un communiqué : il y a 5 ans un programme de recherches sur les prions aurait été refusé pour des question de choix budgétaires, de même qu'au CNRS on avait laissé de côté les recherches sur les rétrovirus.

A propos des thésards.

La CGT a un principe : tout travail mérite salaire. Les thésards participent largement à la production scientifique donc, il doivent être rémunérés pour cela. Nous avançons la notion de titulaire-stagiaire. A l'INRA existe un statut d'Agents Scientifiques Contractuel (ASC) incluant une CAP.

Il y a déjà 60 recrutés sur des quasi-concours, 2 fois 3 ans, dont 3 ans pour préparer la thèse. Une fois la thèse obtenue, ils ont 3 ans supplémentaires, 80% sont reçus au concours de CR auquel il y a obligation de se présenter.

Sur l'organisation des thésards : nous ne sommes pas pour un Nième syndicat de thésards : c'est à nous, syndicats des personnels de les syndiquer.

A propos de l'emploi

Jean OMNES.

On a beaucoup parlé ces derniers temps du "rapport Costes".

Parmi les titres du rapport certains en éclairent le but essentiel : "mise en regard de l'existant et des besoins, afin de définir des critères et des propositions d'actions avec pour objectif la meilleure efficacité de notre politique scientifique", "examen des modalités de gestion des personnels ITA afin de proposer des évolutions" pour "simplifier" celle-ci ... tout en respectant le statut ! Cela à un moment où dans le projet de "Plan de Réforme de l'Etat", on parle de lever les freins à la mobilité, en clair : lever certaines garanties statutaires.

Il n'y a rien dans ce rapport sur les besoins des laboratoires et services.

La précarisation de l'emploi

Ce rapport Costes a au moins un mérite : mettre noir sur blanc, à travers les statistiques des indications essentielles pour notre propre réflexion.

La partie la plus intéressante du rapport est certainement la prise en compte de l'ensemble des personnels qui travaillent effectivement dans les laboratoires du CNRS : outre les chercheurs et ITA du CNRS, les chercheurs des autres organismes, les enseignants-chercheurs, les IATOS et les personnels appelés pudiquement "non permanents". Nous apprenons ainsi qu'en 1994, 15.041 personnes occupaient des emplois précaires (qui recouvrent les CES, CDD, les doctorants, les post-doc, etc.), soit davantage que les chercheurs (11.100), les ITA (14.000) et autant que les enseignants-chercheurs (15.400). Les IATOS étant quant à eux au nombre de 4.200. Ces effectifs "non permanents" passent à 20.752, en 1995. La croissance de l'emploi scientifique ces dernières années s'est donc effectuée exclusivement sous la forme précaire, par le recours à la main-d'oeuvre non statutaire et étudiante. Les ratios ITA/chercheurs statutaires se sont dégradés. Les autres organismes de recherche et l'Université vivent aussi ce phénomène.

La poursuite des suppressions de postes

Cette situation risque de s'aggraver encore (si rien ne vient contrecarrer la politique du gouvernement en matière d'emploi). Dans notre secteur on entend parler d'année blanche en matière de recrutement, ce qui

conduirait à de nouvelles suppressions d'emplois d'ITA et à quasiment aucun recrutement au cours de l'année 1997. D'autre part, le fait que dans les dix prochaines années les départs à la retraite représentent environ 50% des effectifs actuels doit aussi nous inquiéter et nous conduire à agir pour que les directions d'organismes anticipent les départs à la retraite par des créations d'emplois.

La disparition de centaines de postes serait une catastrophe pour les équipes déjà surchargées, pour l'avenir de la recherche elle-même. Avec toutes les conséquences induites pour les personnels en place : redéploiements, blocage total des carrières, aggravation des conditions de travail.

Une volonté de redéploiement

La direction se dote aujourd'hui d'un nouvel outil avec pour seul objectif le redéploiement : les auditions d'ITA par des représentants de la DRH n'ayant aucune compétence pour juger du travail, de la qualification exercée exercée par ceux qu'ils auditionnent. Cela est déjà mis en place dans le secteur des sciences humaines et sociales.

Un second outil est mis en place par la direction : les Affectations sur Fonctions d'Intérêt Prioritaire (AFIP). Il permet les transferts de postes en mutant les ITA d'une affectation à une autre, avec les risques induits de déstructuration des labos et services.

Il ne faut pas nier que nombre d'ITA, en butte à des difficultés pour muter, y verront une réelle amélioration, un bon moyen pour résoudre leur situation.

Dans son rapport Costes s'inscrit dans cette politique de réduction des postes et de redéploiement des emplois. Il préconise, par exemple, d'appliquer au secteur SDU les conclusions du "rapport Double" sur l'IN2P3 (la casse de l'emploi technique par la suppression de 297 postes et le redéploiement des ingénieurs. Il relève bien - ce que nous avons dénoncé dès le début de l'application de cette politique - que la diminution des petites catégories "pose de nombreux problèmes aux laboratoires tant du point de vue financier que du point de vue du service rendu", mais cela ne l'empêche pas de ... proposer cette mesure.

L'inquiétude en matière d'emploi est encore avivée par les mesures dévoilées par Juppé

pour la Fonction Publique. Celui-ci insulte les agents de l'Etat en considérant que des dizaines de milliers d'entre eux sont inutiles (la "mauvaise graisse").

A un moment où des emplois supplémentaires devraient être créés en grand nombre, pour répondre aux besoins du pays en matière de service public, le gouvernement choisit de faire exactement le contraire : il se prépare à supprimer, dans les prochaines années, des dizaines de milliers d'emplois de titulaires.

Le statut de titulaire en danger

Une autre question que nous devons examiner avec soin : la question des statuts et de leur avenir.

La conception de l'union européenne concernant la fonction publique vaut d'être connue :

Cette conception, que partage le gouvernement, vise à réduire la Fonction Publique d'Etat à ce que l'on appelle la "fonction publique régallienne" : la police, la justice, l'armée et la diplomatie. Seuls les agents de l'Etat dépendant de celle-ci bénéficieraient d'un statut de titulaire. Pour le reste de la Fonction publique et des services publics : les activités sont, soit concédées à des entreprises privées, soit exercées par des agents publics sur contrats. La préférence du gouvernement allant à des contrats individuels plutôt qu'à des statuts de contractuels.

Il n'est donc pas faux de penser que nos statuts peuvent être mis en danger par exemple par leur mise en extinction, à brève ou plus longue échéance, avec toutes les

conséquences néfastes sur les carrières des personnels en place.

L'existence de certains corps est déjà en jeu : on connaît l'avenir précaire des corps de catégorie C. Le corps de Assistants Ingénieurs est lui aussi dans le collimateur. Maintenant c'est sur le corps des Chargés de Recherche que pèse un danger. Certains du côté du pouvoir reprennent l'idée exprimée il y a quelques années par un certain Apfelbaum : ne recruter les chercheurs sur statut qu'au niveau directeur de recherche et vers 40 ans. Toute la période qui précède étant réservée à une précarité totale. Et ceux qui n'auraient pas le bonheur de trouver un recrutement sur poste, ou dans une entreprise, seraient donc jetés.

Face à cette politique nous devons développer une réflexion sérieuse sur la situation des personnels de recherche, la place des chercheurs, des ingénieurs, des thésards, des personnels techniques et des administratifs, dans le travail de recherche. Nous devons débattre également de l'emploi, des emplois de chercheurs et d'ITA nécessaires au développement de la recherche.

Nous devons également mener le débat sur la situation des chercheurs en formation dans les équipes de recherche, sur leur "statut", leurs garanties collectives en matière sociale par exemple, leurs ressources, ... Etre "interpelés" par cette situation ne suffit pas. Il faut que nous prenions des initiatives concrètes. A l'exemple de ce qu'ont commencé à mettre en oeuvre les camarades de l'INSERM.

Cette démarche nous devons l'avoir également pour les CES, les personnels précaires de manière générale. Etre scandalisés de cette situation ne suffit pas !

Yves BERCHADSKY, Saint-Jérôme Marseille.

Il serait dommage après la journée nationale d'action du 21 de ne pas profiter du rassemblement de cette journée d'étude pour en faire le bilan. Nous devrions, avoir nos débats sur l'emploi et la recherche autour de la lutte revendicative, car c'est le support concret de notre pratique sur la réalité et nos propositions.

D'autre part, il existe une nouvelle forme de mobilisation des doctorants et jeunes docteurs en association. Alors qu'il y a quelques mois ces structures avaient quelques défiances vis à vis de nos organisations syndicales. Aujourd'hui, dans l'urgence et le démunissement vis à vis des expériences d'action, ces jeunes se tournent vers nous. Nous devons prendre en compte cette donnée nouvelle et l'utiliser, sans toutefois "la récupérer".

Daniel PAILHAREY, Section Luminy Marseille, élu au Conseil Scientifique.

Quelques éléments de réponse à diverses questions sur l'impact des investissements industriels dans la recherche :

Le "trou" du CNRS en est arrivé à son maximum quand la Direction n'a plus été en mesure de combler les écarts AP/CP avec ses fonds propres, les ressources propres ayant diminué fortement à partir de 1990. (crise économique = baisse des contrats)

Source :
explications de Tambourin pendant son tour de France...

Rôle des élus du Comité National.

Jacques AUDIN - Elu sections 26.et 41.

Le Comité National de la Recherche Scientifique est chargé principalement d'évaluer les laboratoires et les chercheurs. Il a aussi d'autres missions comme le rapport de conjoncture, la prospective....

Ces évaluations sont basées sur le principe du **jugement par les pairs**.

Le Comité National est représentatif de l'ensemble de la communauté scientifique, pas seulement du CNRS puisque y sont élus ou nommés des Professeurs, des Maîtres de conférence, des Chargés et des Directeurs de recherche, des ITA, un représentant de l'industrie, un représentant de la DRED. La direction scientifique du CNRS à travers son Directeur Scientifique Adjoint (DSA) participe à l'intégralité des travaux sans toutefois avoir droit de vote. Tous ces représentants élus ou nommés sont choisis ou élus dans une même communauté scientifique disciplinaire.

Le principe du jugement par les pairs est admis et reconnu par l'ensemble des chercheurs.

Quelle est la place des ITA dans ce dispositif.

Il est courant d'entendre dire que les ITA ne sont que la cinquième roue de la charrette, que les chercheurs n'ont que peu de considération pour eux, qu'on les écoute parfois poliment mais qu'au fond, "tous le monde s'en fou", bref qu'ils ont un rôle mineur et beaucoup d'entre eux se demande parfois ce qu'ils font là.

Il est vrai que leur participation dans cette instance n'a pas toujours été évidente. La direction, à plusieurs reprises a tenté de les exclure, ou de limiter aux ingénieurs seulement la possibilité de siéger. Aujourd'hui encore la direction tente et réussit parfois de limiter la participation et la présence des ITA au moment de l'examen de certains points de l'ordre du jour.

La question pour nous est donc bien de savoir, si nous faisons partie ou non de la communauté scientifique et si nous pouvons être considéré, nous aussi, comme des **pairs à part entière**?

Cette question est importante, sa réponse détermine notre place dans le processus de recherche et à mon avis conditionnera dans l'avenir la justification ou non de notre existence et de notre maintien dans les laboratoires.

Etre un pair pour nous Ingénieur ou Technicien ne veut pas dire que nous soyons forcément compétent dans les mêmes domaines que les chercheurs avec qui nous siégeons et en particuliers lorsqu'il s'agit d'évaluer la qualité et la pertinence scientifique d'une recherche. Mais les chercheurs eux mêmes ne sont pas compétents sur l'ensemble des dossiers scientifiques et lorsqu'il s'agit d'évaluer un laboratoire nous avons des

champs de compétences qu'ils n'ont pas forcément.

Qui est le mieux placé pour évaluer la **production technique** d'un laboratoire?

Etre un pair pour nous ITA, cela signifie être capable d'évaluer la part du travail et d'intervention des ITA dans la production scientifique d'un laboratoire. Cela signifie que nous soyons capable de dire quels métiers et quelles qualifications sont nécessaires à tel ou tel endroit. Etre pair pour nous c'est aussi intervenir sur les choix en matière de politique scientifique, en matière d'investissement, en matière de création ou de suppression de laboratoire. Devons nous par exemple aujourd'hui voter pour la création d'un laboratoire dans le projet duquel ne figurerait aucun ITA? Ne serait ce pas admettre l'idée que les ITA statutaires ne sont pas nécessaire?

Etre un pair à part entière pour un ITA c'est agir en ayant conscience que les fonctions techniques sont indispensables au processus de recherche et que la part de production qui leur revient doit être évaluée.

Certes les ITA se sont pas évalués en tant que tel par le comité national, mais les laboratoires eux le sont et à travers les laboratoires le travail des ITA est évalué indirectement. Que serait la production du CNRS sans les ITA en terme de publications?

Au comité National Les élus C ont souvent tendance à n'être que les représentants des ITA et à n'intervenir que lorsqu'il y a un problème d'ITA dans un laboratoire. Nos collègues chercheurs et enseignants nous cantonneraient bien volontiers dans cette unique mission. Ca serait une erreur de concevoir notre rôle ainsi. Non au comité National, nous ne sommes pas les **élus des ITA** mais nous sommes **élus par les ITA** pour participer collectivement avec les élus et les nommés des autres corps aux travaux d'évaluation de la recherche.

Cela signifie que nous devons prendre toute notre place et notre part du travail dans la commission et notamment lors des évaluations des unités. Ne pas se contenter par exemple lors des visites des laboratoire de faire l'A.G. des ITA pour parler rachat des retraite ou de la pénurie des promotions. Il faut participer aux présentations scientifiques, discuter aussi avec les chercheurs de leur problèmes, discuter avec les étudiants, il faut avoir un entretien avec le Directeur du labo. pour être aussi son porte parole auprès de la direction. Il faut visiter le labo. les installations, faire l'inventaire des besoins Il est rare qu'il n'y ai pas des convergences d'intérêts entre toutes ces catégories. Nous sommes souvent les seuls à être en mesure de faire la synthèse en toute indépendance et lorsque nos rapports écrits sont lus en séance, ils arrive parfois qu'ils soient écoutés.

Certes cela n'est pas facile, nous avons sans doute un handicap culturel et aussi celui du nombre (3 ITA sur les 21 membres de la section).

Michel COUSY, Orsay, Secrétaire Régional.

Nous avons des difficultés pour mobiliser toutes les catégories à ORSAY. Environ 150 personnes étaient à la manifestation du 21 mai., malgré des réunions dans une douzaine de laboratoires.

A mon avis la participation est très diversifiée entre des laboratoires qui pensent être mieux lotis en moyens financiers et en emploi et d'autres laboratoires en pénurie.

Il faut rappeler que beaucoup de laboratoires ont environ 80% de moyens financiers émanant de contrats industriels et européens, donc qui fonctionnent avec des moyens de l'Etat au minimum. D'ailleurs s'il y a désengagement de l'Etat vers le CNRS il est beaucoup plus important à la CEE. Le budget quadriennal 94-98 a été multiplié par 3 à 5 à travers des programmes-cadres.

Sur la manière de favoriser la lutte sur l'emploi. Dans l'analyse d'Annick sur le rapport Costes on parle de 21000 personnes sur emplois précaires. Cela veut dire qu'avec les emplois statutaires environ 46000 personnes travaillent pour le CNRS. Ce qui est donc posé c'est la titularisation des 21000 personnes précaires travaillant sur un emploi permanent. **Nous devons alors estimer les besoins en emplois permanents.**

A ce propos je cite 2 expériences de camarades à ORSAY : à l'IPN (400 personnes) et au CSNSM (150 personnes).

Sous le contrôle et à l'initiative des élus du Conseil de Labo (à la demande du SNTRS) l'état des besoins en emplois a été effectué par BAP (informatique, électronique, mécanique etc.). Donc officiellement il a été établi une sorte de LIVRE BLANC de l'EMPLOI qui faisait état du maintien des services centraux et de la création d'emplois, de la titularisation des précaires, de formations qualifiantes...

Il est à rappeler que le Directeur du CSNSM est Mr DOUBRE, est rapporteur sur l'emploi à l'IN2P3 qui préconise une suppression de 300 emplois sur 10 ans. Ce livre blanc (et le Conseil de Laboratoire) prend à contre pied ses propositions. **Le document DOUBRE est complètement inscrit dans celui de COSTES.**

Sur le recul de la démocratie et des prérogatives des instances élues au CNRS.

Soyons aussi attentifs que de plus en plus, dans le cadre de l'aménagement du territoire, les Conseils régionaux généraux, le préfet et des commissions départementales prennent des positions sur la stratégie scientifique et même l'emploi (précaire).

Il y a tentative de sortir des labos ou des services du CNRS. On déstructure dans le CNRS et on restructure hors du CNRS.

L'exemple du LURE (Projet SOLEIL) : environ 400 personnes, des coopérations avec environ 1000 entreprises etc, etc. Il est proposé de transformer ce laboratoire qui est une UMR en un GIP -de droit privé-, avec le CNRS, le CEA et des entreprises, accompagné d'un financement diversifié.

Pour l'instant le personnel est dans l'attente de réponse, malgré de fortes mobilisations précédemment sur ce problème. 80% du personnel refuse la délocalisation.

Il nous faut revoir le lien Recherche Fondamentale-Recherche Appliquée-Recherche Industrielle-, les coopérations à partir des besoins sociaux-connaissances-formation-industriels, des coopérations inter-industrielles-Université-CNRS-CEA...

Nous avons des difficultés sur le Projet SOLEIL, comme en instruments scientifiques sur le plateau de SACLAY.

Le rôle des UD-UL-UGICT est fondamental sur les relations et les convergences entre les syndicats CGT, Comité d'Entreprises etc.

Pascal JANOTS, représentant l'UGICT-CGT.

1) Liens entre action et propositions

- des organismes publics
- des centres de recherche privée

Le SNTRS est préoccupé "naturellement" des rapports entre recherche publique et privée. Il s'agit donc de mettre à profit notre journée pour échanger les expériences.

2) Un rapport récent sur la recherche industrielle en 1993 (MESR, 1996) montre :

- une baisse de la Recherche Industrielle (effectifs et moyens) ;
- un développement relatif de la recherche dans les PME ;
- un déplacement de la recherche finalisée vers la recherche développement ;

Parallèlement le marché de la valorisation périclité, ce qui renforce notre bataille pour la défense de la recherche publique comme facteur de développement.

3) La Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques tient un colloque à l'UNESCO en Octobre sur le thème "Science, Ethique, Société".

- La FMTS créée après la guerre contre la guerre nucléaire est quasi-moribonde du fait de sa dépendance à l'égard de la politique soviétique ;

- Elle représente un petit potentiel important de relations internationales et l'UGICT y a joué un grand rôle pour la défense des travailleurs scientifiques ;

- L'UNESCO y voit un moyen de développer les relations entre scientifiques ;

- Le thème du Colloque répond à des questionnements de la communauté scientifique ;

- La réussite de ce Colloque peut nous aider à transformer la FMTS en un lieu de débat international utile aux scientifiques et à leurs organisations.

M.DELAIRE

Ingénieur de Recherche au Laboratoire Central de Recherche de THOMSON-CSF à Orsay.

Je dois tout d'abord dire merci à Pascal JANOTS qui m'a convaincu que mon intervention ne serait pas "hors sujet". Mais je voudrais commencer par donner mon témoignage de délégué syndical sur le problème des stagiaires de thèse du LCR. Les années fastes ont atteint 40 doctorants, or, en 1993, leur taux d'embauche est tombé à zéro !

Nous avons une responsabilité vis à vis de cette situation et nous sommes "en guerre" avec la Direction sur le recours abusif aux stagiaires et aux emplois précaires. Aujourd'hui, les embauches de thésards ont heureusement repris.

De même, nous intervenons concrètement sur le financement des thèses. Voici des façons concrètes de se faire connaître des jeunes et qui peuvent les convaincre que nous ne sommes pas des "dinosaures".

J'aborderai maintenant le fond du sujet, c'est à dire les parallèles entre recherche publique (par exemple, CNRS) et la recherche dans le privé (ou plutôt, le secteur "concurrence"). Le groupe THOMSON, en effet, est encore dans le domaine public, du moins jusqu'au 20 décembre 96, date prévue de sa privatisation.

Nous aussi, nous sommes dans le cadre des critères de Maastrich (réduction des dépenses publiques), mais chez THOMSON, nous avons été confrontés plus tôt à ces problèmes des baisses de budgets. En effet, dès le milieu des années 80, les grands Contrats d'Armes du Moyen Orient se terminant, les techniciens et les ingénieurs de THOMSON ont répondu aux premières vagues de licenciements en demandant une diversification vers les Activités Civiles.

Je ne développerai pas ici notre expérience syndicale sur la diversification, car elle est présentée dans notre plaquette "**Pilotage de l'industrie électronique en France par le Civil**" (disponible à la FTM-CGT Montreuil), mais c'est une piste pour répondre aux projets du gouvernement. La baisse des budgets d'armements ne nous gêne pas, philosophiquement, mais il faut savoir de que l'on fait de l'argent.

Je constate donc une similitude entre les baisses dans les budgets de la Recherche Publique et le passage de 8% du chiffre d'affaires à moins de 6% pour la Recherche et le Développement dans THOMSON en 3 ans.

Cette approche strictement comptable de financement de la R et D peut avoir des conséquences catastrophiques et peut mener à

faire n'importe quoi. Dans ce souci d'économie, la Direction Générale THOMSON a créé 2 laboratoires mixtes avec le CNRS sur le site d'ORSAY. Quelle est notre analyse syndicale sur cette question ? Je regrette que nous n'avons pas pu anticiper, et même, accompagner ce fait par des réflexions communes. Il y a toujours eu des collaborations étroites entre le LCR et les Universités ou les organismes publics de Recherche, mais cela justifie-t-il la mise en place de labos mixtes ? Est-ce le rôle du CNRS de développer des solutions industrielles ?

Le danger, c'est de finaliser à tout prix la recherche (y compris la recherche appliquée) et de tirer vers l'aval, vers le simple développement technique. Le crière financier exige aujourd'hui qu'une étude soit rentable (à coup sûr) à 3 ou 4 ans. Que penser alors des travaux sur le Vidéodisque initiés il y a plus de 15 ans à ORSAY (LCR) et qui "rapportent" de grosses royalties sur les brevets industriels THOMSON ?

Certes, la Recherche Développement a un coût, mais combien rapporte-t-elle ?

Tous les jours, nous avons la preuve que la compétence scientifique est indispensable, ne serait-ce que pour faire face aux difficultés techniques.

Jean-Paul GOUYON, LAAS Toulouse, élu section O7 du Comité National.

1-) Le déclin de la Recherche dans les entreprises peut se mesurer aussi à la difficulté croissante de placement des thésards. La solution à leur problème d'emploi ne passe pas seulement par des créations de postes dans l'Université et au CNRS.

2-) IL y a au LAAS 4 labos communs avec des entreprises, cela concerne 10% de l'effectif du labo. Nous avons du retard dans l'analyse de cette situation.

3-) Vérifions bien, cas par cas, avant de dire qu'il y a de l'argent dans les labos. Le LAAS a les apparences d'un labo riche, cependant le soutien de base versé par le CNRS a fortement chuté ces dernières années, et les autres sources de financement ont tendance à diminuer aussi. Notre section syndicale a publié à ces chiffres dans un tract qui a aidé à la mobilisation du 2 avril.

4-) Le rôle du Comité National dans l'élaboration de la politique scientifique a beaucoup diminué dans les 10 dernières années, au profit des directions scientifiques et surtout des experts du ministère, très présents dans les commissions.

Réflexions sur le rapport d'Alain Costes et propositions pour revaloriser les fonctions d'ITA

Jacques AUDIN

Elu C dans les section 26 et 41

Comité National de la Recherche Scientifique

Qu'elles sont les spécificités scientifiques et thématiques qui seraient à la base d'un rapport ITA/Chercheur particulier et donc justifiable? Question posée par A. Costes à chacune des sections du Comité National.

Particulier cela veut dire différent par rapport à une chose établie ou par rapport à une moyenne générale

Pourquoi vouloir mesurer et donner de l'importance à ce rapport ITA/chercheur? Est-ce pour dire qu'il y a trop d'ITA ou pour dire qu'il n'y a pas assez de chercheurs?. Ne soyons pas innocent, chacun a compris que l'enjeu aujourd'hui, c'est le nombre d'ITA, et que ce que l'on nous demande de justifier, ce sont nos postes d'Ingénieurs de Techniciens et d'Administratifs.

Le rapport Costes nous fournit un certain nombre de chiffres et de tableaux qui comparent les rapports ITA/chercheurs entre Départements scientifiques. Nous ne disposons par contre d'aucun élément de comparaison entre les 10 sections du Département des SDV. Difficile donc de situer notre section par rapport aux autres.

A. Costes soulève lui même une certaine imprécision des chiffres globaux qu'il donne car il n'y a pas recouvrement exact entre les postes occupés et les fonctions exercées. Il y a notamment le problème des ingénieurs chercheurs ou des chercheurs ingénieurs, mais il y a aussi des incohérences entre les fonctions techniques et administratives. La fonction administrative étant parfois occupée par des chercheurs ou des ingénieurs et techniciens. Nous n'avons pas à ma connaissance de statistiques ou d'études précises dans notre section pour savoir si nous nous différencions de la moyenne du CNRS ou des SDV.

Pour être élu dans la section 41 (gestion) j'ai noté qu'il n'est pas fait mention des chercheurs qui consacrent leur temps à des **tâches de gestion de la recherche**. Ils sont 135 actuellement qui ne font plus de recherche. Par ailleurs, 182 chercheurs sont gérés par la section 42 (valorisation). Les **fonctions de valorisations** ne sont elles pas plus typiques de celles d'ingénieurs que de celles des chercheurs? Combien de chercheurs de notre section sont dans ces cas ?

J'ai noté aussi d'autres éléments d'imprécision dans le calcul du rapport réel ITA/Chercheur:

-Nous ne disposons en effet d'aucun chiffre concernant l'**emploi ITA non permanent**. Je veux parler bien sûr des **CES, des CDD** mais aussi et de plus en plus d'une multitude de **stagiaires** d'IUT, BTS, DEUG, etc ... A des degrés divers c'est une main d'oeuvre d'ITA de plus en plus importante qui entretient pour une part non négligeable dans les effectifs, voir dans les organigrammes des unités et qui ne sont pas répertoriés. Combien sont ils dans les laboratoires qui dépendent de notre section? Plus? ou moins qu'ailleurs? Je n'en sais rien mais j'en rencontre lors de chacune des évaluations d'unité qui me sont confiées.

-A l'inverse, A. Costes fait l'inventaire d'une masse importante de **chercheurs non permanents** sans toutefois les définir exactement, Je suppose qu'il s'agit des étudiants en thèse, peut être des DEA?, des Post-Doc et de divers chercheurs contractuels. Ce nombre global de chercheurs non permanents est passé de 15041 en 1994 à 20752 en 95 soit une augmentation de 38% en un an. Pour les SDV nous sommes passés de 2975 à 3522 soit 18% d'augmentation. Le rapport Costes ne donne pas de statistiques antérieures, mais si ces chiffres sont réels et ne sont pas le fruit d'imprécisions dans les saisies du labintel, ils sont extrêmement importants et révélateurs de la situation actuelle et sans aucun doute pèsent ils sur le maintien ou non du potentiel statutaire.

Il n'est sans doute pas juste d'attribuer l'intégralité du travail des thésards à des fonctions de chercheurs. En effet ils effectuent une bonne part du travail technique des laboratoires et grignotent ainsi une part d'emploi ITA. Les laboratoires qui ont très peu d'ITA statutaires, n'ont ils pas tendance à prendre beaucoup plus d'étudiants?

Ils n'est donc certainement pas exact de calculer un **rapport ITA Total sur Chercheur Total** en omettant dans le numérateur les ITA non statutaires mais en comptant dans le dénominateur les chercheurs non permanents.

Avons nous une idée du nombre de Thésards, DEA, qui sont dans les laboratoires de notre section? de la part qu'ils consacrent à la recherche et de celle qu'ils consacrent à des tâches techniques ou d'intérêt général.?

- Autre imprécision dans les chiffres donnés par A. Costes pour calculer le rapport ITA chercheur, c'est celui des enseignants chercheurs qui sont comptés à plein temps dans les laboratoires alors qu'ils ont des charges d'enseignements importantes. Le rapport IATOS/Enseignants est de ce fait à réévaluer et il fausse également le **rapport ITA Total sur Chercheurs permanents..**

Toutes ces "imprécisions" vont dans le même sens et tendent à faire baisser le rapport réel ITA/Chercheur.

C'est pratiquement une constante du rapport d'A. Costes qui, pour tenter semble-t-il de défendre l'emploi ITA essayait de faire la démonstration que le rapport ITA/chercheur réel est beaucoup plus bas que ne le disent les chiffres bruts du CNRS à savoir 1,36 ITA/Chercheur en 94.

En Triturant les chiffres il arrive à un **rapport ITA Total sur Chercheurs Total de 0,36 ITA par chercheur**. Pour en arriver là, il a supprimé tous les personnels des moyens communs, il a supprimé les ITA de l'INIST, il n'a pas compté les ITA non permanents, il a assimilé l'ensemble des thésards aux chercheurs statutaires.

Est-ce une bonne stratégie?

-N'est-ce pas une façon de conforter les thèses qui préconisent de confier au secteur privé les services techniques communs là où ils existent encore.

-Certains remettent en cause aujourd'hui la position de l'Inist à l'intérieur du CNRS. En ôtant des statistiques du CNRS les personnels qui y sont affectés, veut-on faire croire que l'on va sauver le reste des ITA?

-Pourquoi ignorer dans les statistiques les ITA précaires?

Est-ce vraiment une tare pour un organisme de recherche que d'avoir des ITA qu'il faille les cacher pour les protéger?.

-Sans doute si l'on prend le système américain pour modèle ou une part très importante des emplois scientifiques sont occupés par des étrangers et où l'essentiel des emplois sont contractuels. Seul quelques postes de haut niveau sont confiés à des titulaires. Les fonctions techniques sont assurées par les chercheurs eux-mêmes, par les étudiants, etc....

-Sans doute encore, si l'on considère le modèle japonais qui avec 30% d'augmentation par an de son budget de recherche fondamentale tente à son tour d'attirer dans ses laboratoires nombreux Post-Doc étrangers. Pas d'ITA non plus au Japon, cette fonction est occupée par les étudiants qui commencent à séjourner dans les laboratoires dès la deuxième année d'études supérieures. Ils sont encadrés par d'autres étudiants plus avancés dans leur cursus universitaire et chargés de transmettre les savoir-faire (ces informations ont été données par Mr Tambourin lors d'une réunion qui s'est tenue peu après son voyage au Japon)

Je ne connais pas bien le modèle anglais qui doit s'inspirer sans doute du modèle Américain ni le modèle allemand beaucoup plus décentralisé que le notre, mais je me rappelle que lors d'un colloque organisé par le Comité National à Strasbourg sur l'emploi scientifique

en Europe, il apparaissait que nous étions les seuls en France à avoir une masse importante d'emplois statutaires d'ITA répertoriés d'un côté et une masse de chercheurs statutaires répertoriés de l'autre. Les statistiques des autres pays ne faisaient pas de différence par exemple entre chercheurs et ingénieurs.

Je suis très étonné que le rapport d'A. Costes ne fasse état d'aucune comparaison entre le système d'organisation Français de la recherche en matière d'emploi scientifique et celui des autres pays. Pourtant généralement nous sommes prompts en France lorsque quelque chose ne va pas à mettre en exergue les résultats ou les méthodes de nos voisins.

Est-ce un oubli ou une volonté délibérée?

Si l'on pouvait observer les évolutions réelles de la population des laboratoires on s'apercevrait cependant que le système français a déjà commencé à muter vers un mode plus précarisé de l'emploi et s'inspire en cela des modèles extérieurs. L'emploi statutaire d'ITA en premier lieu, mais bientôt celui de chercheurs étant progressivement remplacé par d'autres formes très diverses, (CDD, CES, Post-Doc, augmentation des thésards, thésards bénévoles, stagiaires, sous-traitance, etc...).

Faut-il, sous prétexte d'Europe ou de mondialisation abandonner tous nos acquis?

L'État, doit-il profiter de la crise économique et du poids considérable du chômage pour qu'une masse de plus en plus grande d'emplois précaires cohabitent ou se substituent à des emplois stables?.

Qu'on le veuille ou non, et quelque soit le système, la mise en oeuvre de la recherche scientifique nécessite que des fonctions techniques et administratives accompagnent les métiers ou les fonctions de chercheurs.

Face aux pressions de toutes sortes qui poussent à faire baisser partout l'emploi statutaire, la question qui est posée à notre communauté, est de démontrer que l'emploi stable dans la recherche est générateur de qualité et qu'à l'inverse l'emploi précaire est dangereux pour l'excellence de nos laboratoires.

Si notre pays veut rester présent sur l'ensemble du champ des connaissances, il est nécessaire que l'état assume ses responsabilités envers la recherche fondamentale et il est le seul à pouvoir assurer la pérennité des recherches dans toutes les disciplines. C'est la raison essentielle de la nécessité d'un service public de recherche.

Quelques propositions générales pour pouvoir Justifier et améliorer l'emploi ITA au CNRS

Jacques AUDIN

Première proposition:

Pour pouvoir me semble t-il démontrer l'utilité et la qualité des ITA, il est absolument nécessaire que le CNRS se dote d'un véritable système d'évaluation qui à l'image du Comité National pour les chercheurs soit capable pour les ITA d'évaluer à la fois les hommes, mais aussi leurs métiers, leurs disciplines et leurs évolutions.

Pour être crédible et reconnu, ce système devrait être basé sur l'évaluation par les pairs. Nous ne partons pas de rien pour réfléchir à un tel système. Pour siéger comme élu C du Comité National dans des jurys de concours internes ou externes de ma BAP, je peux témoigner que l'évaluation des candidats dans ces jurys composés de spécialistes est souvent l'occasion de discussions et de confrontations très intéressantes sur l'évolution des métiers et des techniques spécifiques de la BAP. C'est aussi un endroit privilégié pour mesurer les évolutions de la mise en oeuvre des métiers dans les différents départements scientifiques.

Aucun système compétitif ne peut se passer d'évaluation, les ITA ont besoin d'être évalué s'ils veulent justifier leur place dans la recherche.

Le Comité National à incontestablement joué un rôle très important pour donner un label de qualité au CNRS. Pourquoi ce qui est valable pour les chercheurs ne le serait il pas pour les ingénieurs, les techniciens ou les administratifs.

Nous pouvons faire remarquer que l'évaluation des chercheurs par le Comité National à amené celui ci à créer deux sections dites interdisciplinaires (41 et 42) pour évaluer justement des chercheurs qui ne font plus de recherche, mais qui néanmoins, occupent des fonctions de gestion ou de valorisation souvent importantes.

Peut être notre section pourrait elle suggérer à A. Costes d'inscrire ce point comme une priorité dans son rapport. La mise en oeuvre d'une telle orientation nécessite bien entendu de bien réfléchir sur la ou les formes les mieux adaptées à mettre en place. Les fonctions d'ITA étant très diverses, parfois

facilement identifiables par métiers ou par techniques, parfois plus proches des disciplines scientifiques. Certains métiers recouvrent l'ensemble des départements scientifiques du CNRS, d'autres au contraire ne relèvent que d'un seul.

Deuxième proposition:

Chaque département scientifique du CNRS doit se doter d'une politique scientifique de l'emploi ITA. Ils doivent pouvoir croiser le développement des métiers avec le développement de leurs disciplines pour anticiper sur les besoins futurs, sur les formations à mettre en place, sur les mutations à opérer. Chaque département scientifique devrait avoir son propre observatoire pour ses propres métiers d'ITA. On parle souvent du rapport ITA/chercheur en terme global. Alain Costes donne quelques chiffres ou il sépare les I, les T et les A, mais par ingénieur il entend tous les IR, les IE, et les AI ce qui est un peu limitatif pour avoir une bonne image de la répartition des niveaux de qualification. Par ailleurs il ne s'est livré à aucune étude comparative sur le nombre d'ITA par métiers, voir par BAP.

Pour pousser mon raisonnement plus loin, une bonne politique de l'emploi scientifique devrait pouvoir permettre au département des SDV de savoir combien il a et combien il lui faut d'IR informaticiens par chercheur par exemple?, combien de d'AjT photographe/chercheur?, d'AI électronicien?, de technicien animalier? d'IE biologiste?, de secrétaires d'administration de la recherche?, d'AI gestion par chercheur? etc

Troisième proposition :

Améliorer le soutien technique des laboratoires par une politique des métiers.

On peut considérer en gros qu'il y a deux grandes populations d'ITA dans les laboratoires. Ceux affectés directement dans les groupes de recherches dont les métiers sont liés aux disciplines scientifiques du laboratoire, (ex: biologiste dans un laboratoire des sciences de la vie) et ceux qui sont affectés dans les services techniques des laboratoires (ex: mécanicien dans l'atelier de mécanique).

Pour les premiers, souvent baptisés péjorativement "techniciens de paille" leurs travaux et compétences sont souvent mal considérés et mal reconnus. Ils font un travail ingrat dont souvent seul les chercheurs tirent profits

et reconnaissances dans les publications. Ces ITA jouent un rôle considérable tant dans la production scientifique que dans la transmission des connaissances et des savoirs faire aux étudiants et stagiaires. Une dynamisation de leur fonction ne peut passer que par la reconnaissance de leur travail, (participation aux congrès, co-signature d'articles pour lesquels leur apport technique personnel à été déterminant etc...)

Si on ne revalorise pas la fonction de ces ITA, ils risquent de disparaître à terme des laboratoires ou leur travail devra être effectué par les chercheurs eux mêmes, les DEA et les thésards (c'est déjà le cas bien souvent).

Les conséquences directes seront une baisse de productivité scientifique des laboratoires, gaspillage et perte de temps, mais cela entraînera également une dévalorisation des thèses ou un allongement de celles ci. Il est important pour le CNRS de recenser ces ITA par discipline, par secteur, de mesurer le taux d'accompagnement technique au sein des équipes de recherche elles mêmes pour voir comment il évolue et où il doit être renforcé ou diminué en fonction de l'évolution des disciplines.

Pour les seconds, les unités de recherche ont souvent besoin des compétences techniques de plusieurs corps de métiers. La taille des laboratoires qui est très inégale ne justifie pas toujours l'affectation de poste temps plein voir de mi temps dans tous les corps de métiers utiles. La répartition des ITA et IATOS dans les laboratoires relève souvent du fruit de l'histoire et ne correspond pas toujours à la meilleure répartition possible des compétences. Les niveaux de qualifications ne sont pas toujours adaptés aux besoins réels ce qui génère parfois des déqualifications importantes et des situations mal vécues.

Les ITA affectés dans des petites ou moyennes unités qui ont des activités de services type informatique, électronique, mécanique, photographie, dessin, administration etc... sont souvent seuls, isolés techniquement il n'ont pas toujours d'interlocuteur dans le laboratoire pour parler métier. Certains finissent par se dévaloriser par manque de contact avec le reste de leur profession. Bien souvent les directeurs de laboratoire ont peu de notion sur ce qu'est un métier technique et sur ce qu'est un niveau de qualification, les rapports qu'ils sont amenés à écrire sur leurs ITA sont souvent édifiants.

Je propose donc qu'une réflexion spécifique soit menée sur les ITA et leurs métiers. Il est incroyable qu'un organisme comme le CNRS qui possède un tel potentiel humain dans une multitude de métiers n'ai jamais songé à mettre en relation les acteurs d'une même profession pour qu'ils puissent communiquer entre professionnel, échanger leurs savoirs faire, normaliser leur outils, organiser leurs stages, leurs colloques, éditer leur revue professionnelle, bref faire vivre leurs métiers pour les mettre encore mieux au service de la recherche. Le CNRS aurait tout à gagner dans une émulation qui ne manquerait pas d'être créée. Combien de réalisations techniques originales pourraient trouver des débouchés en dehors du labo ou elles ont été créés.

Aujourd'hui, les chercheurs appartiennent à une discipline mais les ITA appartiennent à leur laboratoire quand ce n'est pas à leur chercheur. On ne peut plus fonctionner ainsi, les ITA doivent appartenir à leur métier pour être au service d'une discipline.

Si rien est fait pour valoriser les fonctions techniques de services dans les laboratoires les ITA qui occupent ces fonctions auront de plus en plus de mal à justifier leurs postes. Ils seront de plus en plus remplacés par le recours à la sous traitance avec toutes les conséquences néfastes pour les laboratoires que l'on peut imaginer.

Quatrième proposition :

Chaque laboratoire doit pouvoir bénéficier du savoir faire du CNRS dans chaque métier. Je propose que l'on étudie la possibilité de créer là où c'est possible des **structures techniques communes aux laboratoires d'un même site.**

Ses structures pourraient prendre des formes diverses. Elles pourraient par exemple être composées ITA permanents et d'autres qui auraient une double appartenance en dépendant aussi d'un laboratoire. J'ai toujours remarqué que lorsque dans un laboratoire, un service technique était composé de plusieurs techniciens ou ingénieurs d'un même métier, le niveau technique et technologique y était bien plus élevé qu'ailleurs.

Je crois que les laboratoires des sciences de la vie qui sont souvent de tailles petites ou moyennes auraient tout à gagner d'une telle organisation.

RESUME DES PROPOSITIONS

Je ne peux m'inscrire dans la logique du rapport d'A.Costes qui nourri sans doute les meilleures intentions à l'égard des ITA mais qui à mon avis ne réussira pas à convaincre nos dirigeants sur la nécessité de développer l'emploi technique scientifique au CNRS.

Les ITA sont menacés parce qu'ils ont toujours été considérés par la communauté comme des moyens au même titre que les appareillages ou les crédits.

Aucun discours, même incantatoire ne suffira à renverser la vapeur. La seule façon de garder un potentiel technique humain important est de revaloriser les fonctions elles même en leur permettant de s'organiser par métiers, BAP ou disciplines et en les dotant d'outils d'évaluation.

Je propose donc, pour donner aux ITA la place qui leur revient:

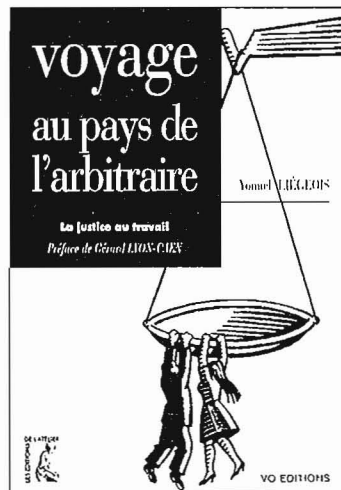
1/ D'étudier la mise en place d'un système d'évaluation des ITA et de leurs métiers, basé sur l'évaluation par des pairs à l'image du comité National pour les chercheurs.

2/ Que chaque département scientifique du CNRS se dote d'une politique scientifique de l'emploi ITA. Ils doivent pouvoir croiser le développement des métiers avec le développement de leurs disciplines pour anticiper sur les besoins futurs, sur les formations à mettre en place, sur les mutations à opérer. Chaque département scientifique devrait avoir son propre observatoire pour ses propres métiers d'ITA.

3/ Améliorer le soutien technique des laboratoires par une politique des métiers en distinguant les fonctions liées à la discipline scientifique du laboratoire des fonctions liées aux services techniques.

4/ Chaque laboratoire doit pouvoir bénéficier du savoir faire du CNRS dans chaque métier. Je propose que l'on étudie la possibilité de créer là où c'est possible des structures techniques communes aux laboratoires d'un même site dans lesquelles se retrouveraient des ITA permanents avec les ITA des laboratoires de la même BAP qui auraient une double appartenance.

Besançon, juillet 1992, un ancien ouvrier des établissements Bourgeois abat huit de ses anciens collègues de travail...
 Saint-Cyr-sur-Loire, 17 mai 1993, des taxis démarrent de l'usine SKF emportant des salariés licenciés dans l'heure...
 Lyon, 5 juillet 1994, vingt-cinq policiers interpellent les douze directeurs des MacDonald's de la ville pour entrave aux élections professionnelles... Par delà leur singularité, ces faits divers disparates ont un point commun : le non respect du droit du travail.
 Explorant le monde de l'entreprise en donnant la parole aux acteurs, Yonel Liégeois nous plonge dans un monde étrange : le pays de l'arbitraire où la justice a fait place à...



...la loi du plus fort

BON DE COMMANDE				
Code article	Désignation	Quantité	Prix unitaire*	Total à régler
3303	Voyage au pays de l'arbitraire.....		120 F	
				+ frais de port : 17 francs*
ADRESSE D'EXPÉDITION (Indiquez pour le traitement votre numéro de compte).....				
Nom			Prénom	
Rue			N°	
Code postal			Ville	
Joindre impérativement le règlement (ne peut être mis sur compte)				
Bon de commande à retourner à V.O. Éditions, 263, rue de Paris, case 600, 93516 Montreuil cédex				
*Ristourne de 5 % à partir de 5 exemplaires, 15 % à partir de 10 exemplaires				

Le rapport Costes sur la politique scientifique des ITA au CNRS.

Qu'en penser? C'est un rapport qui apporte des informations jusqu'alors non publiées; le débat suite à la présentation du rapport devant le Comité National a fait naître de vraies questions; parmi celles-ci, on peut se demander s'il ne s'agit pas dans le rapport Costes de reconnaître l'importance et le rôle des ITA dans la recherche pour **mieux assurer leur redéploiement** compte tenu du contexte de réduction de l'emploi scientifique?

C'est un rapport qui apporte des informations, par exemple, sur le nombre d'ITA, de chercheurs; le rapport ITA/chercheur, l'évolution observée; ces données sont ensuite croisées selon les structures du CNRS (Départements scientifiques, services communs, IN2P3, INIST...). Le rapport nous apporte également des informations intéressantes permettant une analyse des effectifs globaux des unités liées au CNRS. Outre les personnels CNRS (11107 chercheurs et 11507 ITA), on y comptabilise ceux des autres organismes (2391 chercheurs et 2416 ITA), les enseignants Chercheurs (N= 16050), les IATOS (N= 4207) ainsi qu'une catégorie "non permanents" (N= 20752). On fera remarquer l'importance de cette dernière catégorie (30% de l'ensemble des personnels de la recherche) presque aussi nombreuse que celle des personnels CNRS. Cette catégorie n'est pas toutefois homogène puisqu'elle comporte à la fois des doctorants, des post doc, des CES... Il aurait été intéressant de pouvoir pousser cette analyse de façon plus fine de façon à mieux connaître qui sont ces personnels "non permanents" de la recherche et à mettre en évidence **l'importance de l'emploi précaire dans la recherche**. Selon AC "le bilan de l'emploi précaire serait à faire". Mais le CNRS le souhaite t-il?

De ces chiffres et de l'analyse conduite, **AC tire des conclusions importantes allant dans le sens de la mise en évidence de sureffectifs en ITA** (mais il n'emploie pas ce terme) dans certains "services" du CNRS.

. **Les moyens communs**: les 2113 ITA (soit 14,5% des ITA du CNRS) affectés aux moyens communs sont considérés par AC comme étant un groupe très important comparé à d'autres organismes (mais lesquels?). Et de suggérer de pousser les investigations "en produisant un organigramme détaillé des moyens communs, service par service, en indiquant, pour chaque service les missions attribuées, les résultats obtenus et le nombre d'ITA le constituant en séparant Ingénieurs, Techniciens et Administratifs."

. **INIST**: Il est suggéré "une opération identique à celle mentionnée pour les moyens communs". (334 ITA soit 2,4% des effectifs ITA du CNRS).

S'appuyant sur un rapport ITA/chercheurs jugé trop élevé par AC, des sureffectifs en ITA sont également mis en évidence à l'IN2P3 ainsi que dans le Département Sciences De l'Univers (SDU).

. **IN2P3**: Le rapport ITA/Chercheurs est de 3,77 qui est 3 à 5 fois supérieur à celui des autres Départements. Conclusion de AC: "cet écart est beaucoup trop important et ne se justifie pas aujourd'hui". On ne saurait être plus clair.

. **SDU**: Le rapport ITA/Chercheurs est de 1,58 soit le double des autres Départements hors IN2P3. Conclusion de AC: "cela ne se justifie plus car les outils et les méthodes ont changé et sont plus efficaces". Là aussi on ne saurait être plus clair.

Les autres Départements Scientifiques: Le problème posé est celui des ITA-Chercheur; "cette situation fausse totalement le rapport ITA/Chercheur et gonfle artificiellement l'environnement technique et administratif et lui est donc préjudiciable". Le Département SHS est particulièrement concerné. AC propose une clarification de cette situation. Par ailleurs, il suggère de dresser la liste de tous les labos qui ne se trouvent pas dans la fourchette $\langle \frac{x_i}{2} - 2x_i \rangle$ (x_i étant le rapport ITA/Chercheurs). L'objectif est de repérer les labos ayant un environnement technique et administratif faible mais surtout ceux pour lesquels c'est la situation inverse qui prévaut.

Repérer les "services" dans lesquels il y a trop d'ITA pour les affecter dans ceux où il n'y en a pas assez: tel serait l'objectif du rapport Costes? La mobilité n'est-elle pas alors l'outil permettant le redéploiement des personnels et la formation l'outil opérant des reconversions; notamment quand on sait que des formations longues sont préconisées? "Retrouver de la fluidité" (Cf. AK), "nécessité de recréer un flux" (Cf. AC): n'est-ce pas là des objectifs affichés par la direction du CNRS en matière de gestion du personnel? Faute de pouvoir recourir au marché externe (Cf. la politique de l'emploi scientifique), la solution est de développer la flexibilité du personnel en recourant au marché interne (mobilité) et à l'emploi précaire (Cf. le nombre important de personnels non permanents de la recherche).

Avec la contractualisation, le rapport Costes apparaît comme étant un élément complémentaire du dispositif de restructuration de la recherche française.

Le rapport Costes pose néanmoins un certain nombre de questions.

. A commencer par la focalisation du rapport sur ce fameux ratio ITA/Chercheurs. Est-ce légitime de tirer des conclusions à l'examen de ce (seul) ratio? Y aurait-il un ratio idéal, une sorte de norme, qui s'imposerait aux unités de recherche quelle que soit leur histoire, leur taille, leur composition en différentes catégories de personnels de recherche, leurs activités et domaines scientifiques?... N'est-ce pas nier la diversité des unités de recherche et qu'elle puisse constituer une richesse? Celles-ci ne se sont-elles pas organisées et adaptées en fonction de leur environnement et des contraintes qui sont les leurs? Pourquoi opposer des "laboratoires anciens dont les résultats ne sont plus de premier niveau" à de "jeunes laboratoires dynamiques et efficaces" (pour reprendre les catégorisations opérées par AC)? Le Comité National n'est-il pas là pour évaluer?

Sur un plan qualitatif, que signifie le ratio ITA/Chercheurs si on ne sait pas aujourd'hui ce qu'est un ITA ou un chercheur. Les frontières entre ces deux catégories statutaires sont-elles aussi marquées et n'évoluent-elles pas (Cf. p. 5 les questions posées par les membres du Comité National lors du débat qui a suivi la présentation du rapport d'AC)? Y a-t-il des activités spécifiques conduites par les ITA et d'autres conduites par les chercheurs? Connaît-on les activités des uns et des autres? Les compétences mises en oeuvre? Connaît-on les métiers de la recherche et leur évolution? Les compétences requises pour les exercer? Est-on à même de mesurer des écarts entre les compétences acquises et celles requises? A l'évidence, non; ce serait d'ailleurs là un vaste programme. Mais le CNRS veut-il se donner les moyens d'une gestion par l'emploi et par les compétences? Plus que les compétences en elles-mêmes, n'est-ce pas aussi leur mise en relation qui apparaît essentielle aujourd'hui? Est-ce le rapport ITA/Chercheurs qui peut permettre de faire un bon diagnostic?

. Ensuite, sur les 500 ou 600 ITA-chercheurs dans le Département SHS: c'est un chiffre annoncé **oralement** par AC lors de la présentation de ses conclusions devant les membres du Comité National mais qui ne figure pas dans son rapport; est-il si peu sûr de ce chiffre qu'il n'ose pas l'écrire? Par ailleurs, on souhaiterait savoir si c'est 500 ou 600. et quelles sont les sources de cette estimation? Comment les repérer quand on sait que la catégorie « ITA-chercheur » n'est pas une catégorie officielle au CNRS? De façon plus large, AC ne s'embarasse pas de problèmes méthodologiques pour conduire son audit: que faut-il entendre par des catégories telles que « services communs »? « non permanent (de la recherche) »? « chercheur permanent »?.. Que veut dire un chiffre comme 500 ou 600 ITA-chercheurs en valeur absolue? Rien, car la question sous-jacente est celle de savoir si cela fait beaucoup ou bien peu et surtout si cela fait problème. Par rapport aux 1624 ITA (effectifs du Département SHS au 31/12/95) des unités de recherche liées au CNRS, 500 ou 600 (prenons une moyenne de 550?) représentent environ **34%** des ITA ($550/1624 \times 100$); **25%** des 2148 chercheurs CNRS en SHS ($550/2148 \times 100$); **8%** si on ajoute les 4722 enseignants-chercheurs des labos SHS ($550/2148+4722 \times 100$). Que conclure au vu de ces différents pourcentages selon qu'on rapporte ces ITA-chercheurs à différentes catégories de personnels de la recherche? Et ce d'autant qu'il s'agit là de moyennes pour l'ensemble des unités de recherches associées au CNRS. Or, ce qui importe, c'est la situation de chaque labo. Et y a-t-il au CNRS un labo qui ressemble à un autre?

Reprenant ici les propos du Directeur Scientifique du Département SHS en réponse à une question sur l'application des conclusions du rapport Costes par la Direction du CNRS (Cf. le §1 p.2), comment peut-on dire que « le rapport ITA/chercheurs en SHS est bon » et ajouter ensuite « des IR font de la recherche »? On peut se poser en outre deux questions: combien d'IR font de la recherche? Les IR sont-ils les seuls à en faire? Reconnaissons toutefois au DS d'établir que « le défaut des SHS, c'est la sous administration » mais d'ajouter: « il faut mettre en place des moyens communs, ce qui implique des regroupements scientifiques et aller vers des économies de moyens. ». Là aussi, à bon entendeur...

En conclusion, on peut penser que ce n'est pas le rapport Costes qui infléchira la tendance à la réduction de l'emploi ITA amorcée depuis plusieurs années. Cette situation est très inquiétante pour certains (anciens) labos connaissant des départs à la retraite d'ITA qu'on ne remplace plus. Elle le sera encore plus d'ici une dizaine d'années quand ces départs se feront plus nombreux compte tenu de la pyramide des âges des personnels de la recherche: que restera-t-il d'un potentiel de recherche si la politique de l'emploi scientifique reste ce qu'elle est? Les « non permanents (de la recherche) » sont-ils la catégorie appelée à être les chercheurs de demain? Car le fond du problème est là: c'est de postes frais d'ITA (et de chercheurs) dont les labos ont besoin. En leur absence, c'est bien une réallocation des ressources existantes qui est recherchée sur fond de réduction de l'emploi scientifique. Ne s'agit-il pas alors de reconnaître l'importance et le rôle des ITA pour mieux les redéployer? Mais au bout du compte, que restera-t-il du CNRS?

A propos du rapport Costes.

J'ai lu le rapport et entendu le résumé oral fait devant le Comité National.
Plusieurs questions ont retenu mon attention, je citerai les plus importantes.

Recrutement des ITA

A. Costes a reconnu que plusieurs personnes avaient critiqué, le fait que son rapport ne faisait pas assez ressortir la nécessité de reprendre le recrutement des ITA. Sa déclaration est sans ambiguïté :

- « je suis en désaccord avec certains qui ont mis en doute le besoin du CNRS en ITA en prenant exemple sur les pays asiatiques : le travail technique y est assuré par des doctorants.
- il est nécessaire de recruter des ITA et pour cela il faut avoir une politique de l'emploi .

*la priorité au recrutement des ingénieurs ne doit pas se transformer en l'abandon des petites et moyennes catégories. Le travail de qualification modeste existe dans les laboratoires et il est fait la plupart du temps par du personnel temporaire : c'est très mauvais.

*la politique des récentes années qui a permis de maintenir le recrutement chercheurs à 3% s'est faite au détriment des postes d'ITA. »

C'est la première fois que j'entends des déclarations aussi nettes. Sans entrer dans les détails, je voudrais ajouter quelques idées qui touchent à des questions sensibles pour les personnels.

MOBILITE

Enfin quelqu'un qui déclare que les règles actuelles relèvent de la « mission impossible ». A. Costes suggère de laisser les transferts s'opérer y compris entre département et de dresser ensuite un bilan en fin d'année pour évaluer si des rééquilibrages doivent se faire. A. Costes a affirmé plusieurs fois : « pour la mobilité des ITA il n'y a pas besoin de mesures incitatives ! » Ceci laisse entendre que le malaise est grand parmi nos catégories ! La mobilité peut s'accompagner d'une formation : « si des progrès certains ont eu lieu dans ce domaine, la formation continue longue pose toujours un problème. »

EVALUATION : « il y a manque d'évaluation des ITA »

Cette constatation est une réalité et les jury de concours interne ou la CAP ne sont pas de bons outils. Une idée qui revient avec force c'est de confier au Comité National l'évaluation des IR. Il y a de quoi réfléchir

*d'une manière générale le Comité National est reconnu comme une instance d'évaluation, serait-il capable en l'état d'évaluer les IR ?

- le collègue C devrait enfin jouer un rôle important .

DES QUESTIONS DERANGEANTES : J'essaierai de traduire l'opinion du rapporteur.

Moyens communs : « c'est 2115 agents et 14,5% de l'ensemble des ITA du CNRS. Cela paraît beaucoup et aucun organigramme précis n'a pu être fourni. Je ferai la même remarque pour l'INIST qui représente 334 ITA. »

Ingénieurs - chercheurs : « Un certain nombre d'ingénieurs sont de véritables chercheurs, et ceci existe principalement dans le département SHS , 400 à 500 personnes sont des chercheurs à temps plein. C'est une situation qu'il faut résoudre sans que les individus concernés aient à en supporter les conséquences, et bien entendu les passerelles actuelles sont insuffisantes. »

IN2P3 : « on trouve un rapport ITA/Chercheurs 3 à 5 fois supérieur aux autres départements proches scientifiquement. Y-a-t-il une justification ? »

En conclusion :

L'ensemble du rapport de même que les réponses aux questions posées après l'exposé oral ont le mérite de mettre un éclairage sans complaisance sur l'ensemble des ITA du CNRS. Nous avons souvent soulevé des questions du même ordre.

- attaque de la direction sur la légitimité d'un corps technique au CNRS. Combien de collègues disent : « dans un laboratoire il n'y a que les chercheurs qui comptent ». Et combien d'élus au Comité National ont découvert que dans la Commission , on ne parlait jamais des ITA ?

Enfin dans les diverses politiques de restriction budgétaires qui ont commencé il y a déjà plusieurs, chaque fois que des postes ont été supprimés dans la Fonction Publique : au CNRS la traduction a été la suppression des postes d'ITA.

*Combien de collègues sont découragés par le manque de perspective de carrière. Et ce n'est pas tellement la gratification financière qui est en cause mais plutôt la non reconnaissance des efforts fournis. L'évaluation de son travail est un besoin , et je dirai même un droit. Les structures en place ne sont pas performantes.

*Pour ceux qui connaissent des collègues travaillant en SHS combien ont entendu « chez nous il y a des chercheurs et pas d'ingénieurs ». C'est une situation injuste car beaucoup d'agents sont des chercheurs reconnus internationalement, mais pénalisés par leur situation bâtarde ; il faut se saisir de l'ouverture amorcée dans le rapport pour faire cesser situation déséquilibrée.

*Enfin dans combien de laboratoires le personnel parti à la retraite depuis quelques années n'est pas remplacé ? On commence à faire le compte de ceux qui vont partir prochainement, il va y avoir des déserts.....Comment assurer la transmission du savoir ? Que va devenir la qualification professionnelle quand il faudra « tout » faire ?

Le rapport Costes semble enfoncer des portes ouvertes car il y a longtemps que le SNTRS avait tiré la sonnette d'alarme. Je trouve qu'il est positif qu'un rapporteur nommé par le D.G. reprenne certaines de nos idées. Sera-t-il plus écouté que nous ?

Lettre des élus du Collège C au président de la Commission 23
Copie : aux directions syndicales
au directeur du département
à A. Costes

M. le Président

Il est de notre devoir de vous présenter quelques remarques suggérées à la fois par le rapport d'A. Costes, et par l'éviction des élus C de l'évaluation des chercheurs.(il s'agit bien entendu de l'écoute des rapports et non de la participation au vote). A notre avis l'ensemble de la Commission n'a pas mesuré les conséquences de ces deux événements, et cette lettre a pour but d'attirer votre attention et de gagner votre compréhension.

1) D'une manière générale quand il est fait allusion à la « Communauté », il faut comprendre l'ensemble des chercheurs et enseignants-chercheurs, les ITA sont en dehors de la dite Communauté. Ceci traduit très clairement dans le langage une conception du travail scientifique qui n'est pas la nôtre. Pour nous en effet, la recherche est un processus collectif auquel participent plusieurs acteurs, chacun à sa place, et les ITA font partie intégrante de la communauté scientifique. L'éviction des élus C ne peut que renforcer les sentiments d'exclusion et de marginalisation des ITA. Il nous paraît souhaitable que le maximum soit fait pour mieux les intégrer au travail de la Commission, en particulier la Section devrait être consultée sur l'affectation des ITA.

2) Le rapport d'A. Costes pose de vraies questions et si le département SHS mérite le plus de critiques, nous pensons que le département SDV devrait s'interroger sans complaisance dans ce domaine. C'est le département qui possède le plus grand nombre d'ITA, ceci ne manquera pas d'attiser les convoitises. A.

Costes a été très clair à ce sujet : pour la mobilité des ITA, il n'y a pas besoin de mesures incitatives. Y-a-t-il un risque que le département SDV perde ses ITA ?

3) L'évaluation des IR par le Comité National est une idée qui voyage dans la Communauté depuis longtemps. Comment les Commissions vont-elles remplir ce nouveau rôle ? Ceci mérite discussion car à notre avis l'évaluation des IR ne se fait pas sur les mêmes critères que les chercheurs.

En espérant que cette lettre retiendra votre attention, nous vous prions d'accepter nos sincères salutations.

Intervention sur le rapport Costes à la réunion du CCR du 24/5/95.

Sans vouloir tomber dans un misérabilisme outrancier, le rapport qui aurait dû mettre en valeur la grande "misère" des ITA au CNRS me laisse un peu perplexe. Il est vrai que c'est un rapport d'étape et que, peut-être, la mouture finale risquera de comporter quelques éléments permettant d'approcher la réalité de la situation d'ITA dans les laboratoires.

"Vous avez beau affirmer que les ingénieurs, techniciens et administratifs sont tout aussi indispensables que les chercheurs à l'excellence et à la compétitivité de la recherche menée au CNRS, que la poursuite de la diminution de l'environnement technique et administratif serait une erreur grave dont les effets néfastes seraient très préjudiciables à l'organisme".

Il n'y a rien dans ce rapport qui conforterait les personnels dans cette optique : car la réalité aujourd'hui au CNRS c'est le gel et les suppressions de postes d'ITA, la non-reconnaissance des qualifications, le redéploiement des postes et le quasi blocage des carrières.

Par contre, nous avons le cristal, la fameuse médaille récompensant notre contribution remarquable au développement de la connaissance. Pratiquement, tout un journal du CNRS consacré à cette éminente distinction, pourquoi du Cristal, au fait. Faudrait-il y voir une preuve de fragilité ou un manque de titrage de l'or, l'argent ou le bronze correspondant à la situation d'IT. La reconnaissance des ITA, à laquelle contribue le cristal du CNRS, passe aussi par la mise en oeuvre d'une politique scientifique des ITA au CNRS, c'était paraît-il l'intitulé de l'étude qui vous a été confiée par le Directeur Général.

Je ne m'attarderai pas sur toute la partie statistique contenue dans le rapport, car les chiffres ne me paraissent pas contestables, mais je m'attacherai à souligner quelques points.

Il est vrai qu'un certain nombre d'ITA exercent des fonctions de chercheurs, de même que des chercheurs ont plus une fonction d'ITA que de chercheurs, mais le fait que les statuts soient différents rend les procédures de changement pratiquement impossibles. Quoi qu'il en soit, leur nombre doit être nettement inférieur au nombre d'ITA qui n'ont eu, depuis leur entrée au CNRS, aucune promotion. Ceux qui sont bloqués au dernier échelon de leur catégorie depuis plus de 15 ans, sans aucune possibilité d'avancement et ne bénéficiant depuis des années que des maigres augmentations de la fonction publique. Parmi tous les assistants qui sont rentrés au laboratoire à mon époque, aucun n'est assistant aujourd'hui, ils sont tous professeurs, professeurs hors classe ou directeurs de recherche. C'est cela la réalité d'un grand nombre d'ITA.

Vous dites et cela m'interpelle : qu'il n'est pas sain pour le CNRS que des laboratoires anciens par leur date de création et dont les résultats ne sont plus de premier niveau, conservent un environnement technique et administratif important dû à l'histoire, alors que de jeunes laboratoires dynamiques et efficaces ont un environnement très faible, cela m'amène à poser deux questions :

- Pourquoi en est-on arrivé là ?
- Qui en sont les responsables ?

Les causes :

- des rivalités entre personnes
- incapacité des responsables à prendre les décisions qui s'imposaient.

Il est vrai aussi que les orientations en matière scientifique ne se prennent plus dans les instances où les scientifiques ont droit à la parole mais dans le secret de quelques cabinets ad hoc.

Je vous rejoindrai volontiers sur les problèmes concernant la mobilité, car toute la réglementation en vigueur au CNRS tendrait plutôt à favoriser l'immobilité que la mobilité.

Je suis aussi pour une politique efficace de formation, à condition qu'elle soit prise en compte pour l'avenir des agents et non au service d'une stratégie de redéploiement, car redéploiement reste associé à l'existant et non à l'apport des moyens supplémentaires. Toutefois, si vraiment vous voulez intéresser les ITA, je vous suggère deux pistes supplémentaires de réflexion : les avancements et les carrières d'ITA.

- Les avancements ITA en rappelant que l'arrêt des recrutements c'est le blocage des carrières des ITA.

Il faut rappeler qu'en 1995 il y a eu 155 possibilités de changement de corps par concours internes, 101 possibilités de changement de grade par sélection professionnelle. Les CAP ont dû examiner des milliers de dossiers d'agents promouvables au choix pour un nombre infime de possibilités.

- 98 changements de corps pour 5980 promouvables,
- 10 possibilités en IR pour 3151 promouvables.

Aujourd'hui, un agent qui a la chance de franchir le barrage de son laboratoire, le barrage régional ne pourra être promu que si le DS le veut bien, car on sait que la promotion se résume, aujourd'hui, à de sombres marchandages entre le DS et les Directeurs de labo, la commission paritaire ayant perdu de ce fait ses prérogatives.

Les carrières

En 1982, une grande opération baptisée "suivi de carrière" avait mobilisé pendant un grand nombre de réunions beaucoup de responsables et d'agents. Cette opération avait pour objectif l'évaluation de la déqualification et du niveau de déclassement des ITA. Résultat : Néant.

Nous revendiquons :

- la reconnaissance concrète des qualifications par la mise en place d'une procédure particulière différente du mode de promotion habituel et le déblocage des transformations d'emplois nécessaires à cette reconnaissance,

- l'amélioration des carrières, notamment par la levée de toutes les mesures qui tendent à les ralentir (notamment la levée des barrages de grades) par une amélioration sensible des grilles indiciaires et du déroulement des carrières et la levée de toutes les disparités entre les catégories de personnels (les primes par exemple).

Vous signalez, à juste titre, la quasi disparition des petites catégories, ceci doit être complété par la mauvaise tentation qu'ont un certain nombre de responsables à vouloir recruter lors de concours externes des agents surqualifiés ou surdiplômés par rapport au niveau du poste mis en concours. Une telle attitude ne peut que s'avérer dangereuse pour les agents recrutés dans ces conditions, pour le statut des personnels présents dans l'organisme et pour l'ambiance dans les laboratoires.

Un petit mot, tout de même, du Comité National. Un mandat a suffi pour me permettre de me rendre compte de la grande condescendance et surtout les soupirs poussés par un certain nombre de membres. Quand l'élu ITA demande la parole, quand il n'est pas purement et simplement exclu d'une certaine partie des discussions.

L'objectif de votre mission était :

L'analyse critique de l'existant par discipline, l'évaluation des besoins et tendances pour les disciplines, la comparaison de l'existant et des besoins, l'examen des modalités de gestion. cela va dans le sens d'une certaine logique.

- Nous sommes passés de personnel contractuel à ITA du CNRS, maintenant nous sommes devenus des ressources humaines, c'est à dire nous sommes devenus un gisement, un empilement de couches les unes sur les autres et les unes par les autres, donc un stock et un stock cela se gère, à condition de se donner les moyens, notre Direction s'y emploie, j'en suis entièrement persuadé".